

Distr. générale
19 septembre 2008
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-cinquième session

Vienne, 2-4 décembre 2008

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-quatrième session (3 et 4 septembre 2008)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-8	2
I. Questions d'organisation	9-10	3
II. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007 (point 3)	11-12	3
III. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Mobilisation de ressources financières (point 6)	13-17	4
IV. Normes comptables (point 5)	18-19	6
V. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (point 7)	20-21	6
VI. Date de la vingt-cinquième session (point 8)	22-23	6
VII. Adoption du rapport (point 9) et clôture de la vingt-quatrième session	24-25	6
Annexe		
Liste des documents présentés à la vingt-quatrième session		7

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-quatrième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 3 et 4 septembre 2008. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Mexique, Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suisse, Tunisie, Turquie et Ukraine.
2. Ont également assisté à la session les 65 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Angola, Argentine, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Costa Rica, Croatie, Chypre, Espagne, Égypte, Éthiopie, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République démocratique populaire de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zimbabwe.
3. Les organisations suivantes étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Commission européenne, Institut international du froid (IIF), Ligue des États arabes et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M. T. Wibowo (Indonésie) au poste de président; M^{me} A. Pastorelli (Italie), M. U. Canchola Gutierrez (Mexique) et M^{me} A. Leśnodorska (Pologne) aux postes de vice-président; et M. Belamri (Algérie) au poste de rapporteur.
5. L'ordre du jour de la vingt-quatrième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.24/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa vingt-quatrième session figure en annexe au présent rapport.
8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa trente-cinquième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2008/2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007	3
2008/3	Situation financière de l'ONUDI	4
2006/4	Mobilisation de ressources financières	5

I. Questions d'organisation

9. Le 3 septembre, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2008/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-quatrième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé la Vice-Présidente, M^{me} A. Leśnodorska (Pologne), de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007 (point 3)

11. Le 3 septembre, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007 (PBC.24/3*), le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007 présenté par le Directeur général (PBC.24/4) et le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2007*, y compris le rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour 2007 (PBC.24/2).

12. Le 4 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport sur l'exécution du budget et le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007, présenté par le Président (PBC.24/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2008/2 Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l’exercice biennal 2006-2007 terminé le 31 décembre 2007, publié sous la cote IDB.35/3-PBC.24/3*, du rapport financier pour l’exercice biennal 2006-2007 (IDB.35/4-PBC.24/4) et du *Rapport annuel de l’ONUDI pour 2007* (y compris le rapport sur l’exécution du programme pour 2007) (IDB.34/2-PBC.24/2);
- b) Apprécie l’importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l’amélioration de la gestion de l’ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;
- c) Prend également note de la déclaration prononcée par le Directeur général à la vingt-quatrième session du Comité;
- d) Remercie le Commissaire aux comptes pour ses prestations;
- e) Demande au Directeur général de continuer d’appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa trente-sixième session.”

III. Situation financière de l’ONUDI (point 4); Mobilisation de ressources financières (point 6)

13. Le Comité a décidé d’examiner simultanément les points 4 et 6.

A. Situation financière de l’ONUDI (point 4)

14. Le 3 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l’ONUDI (PBC.24/5) et une note du Secrétariat présentant un état à jour des contributions (PBC.24/CRP.3).

15. Le 4 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l’ONUDI, présenté par le Président (PBC.24/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2008/3 Situation financière de l’ONUDI

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel d’adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.35/5-PBC.24/5;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n’ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d’années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d’assurer le recouvrement des arriérés.”

B. Mobilisation de ressources financières (point 6)

16. Le 3 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.24/7), les informations contenues dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2007* sur les résultats obtenus en matière de financement (PBC.24/2, chap. 1.C.) et un document de séance relatif aux projets approuvés en 2007 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.24/CRP.2).

17. Le 4 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, présenté par le Président (PBC.24/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2008/4 Mobilisation de ressources financières

Le Comité a recommandé au Conseil du développement industriel l'adoption du projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.35/7-PBC.24/7;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2008 et 2009, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011 (IDB.32/8 et Add.1, et IDB.32/CRP.5);

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programmes intégrés, et pour qu'elle apporte son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces des nouvelles initiatives et des programmes thématiques répondant aux priorités internationales en matière de développement;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre des ressources à la disposition de l'ONUDI pour lui permettre de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;

f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les programmes élaborés conjointement et d'autres activités hautement prioritaires, et notamment à contribuer à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris dans le cadre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux, des fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, tout en concourant à faciliter l'accès à ces fonds;

g) Recommande vivement aux États Membres de soutenir l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir de nouveaux programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier par le biais de conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles."

IV. Normes comptables (point 5)

18. Le 3 septembre, le Comité a examiné un rapport intérimaire du Secrétariat sur les Normes comptables internationales du secteur public (PBC.24/6).

19. Le 4 septembre, sur une proposition du Président, le Comité a pris note de l'information fournie par le Secrétariat sur le point 5.

V. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (point 7)

20. Le 4 septembre, le Comité a examiné les propositions du Directeur général sur le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013 (PBC.24/8).

21. Le 4 septembre, sur la suggestion du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 7.

VI. Date de la vingt-cinquième session (point 8)

22. Le 4 septembre, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.24/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2008 et 2009.

23. Le 4 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingt-cinquième session soumis par le Président (PBC.24/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2008/5

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt-cinquième session du 5 au 7 mai 2009.

VII. Adoption du rapport (point 9) et clôture de la vingt-quatrième session

24. Le 4 septembre, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-quatrième session (PBC.24/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

25. Le Comité a clos sa vingt-quatrième session à 11 h 8, le 4 septembre 2008.

Annexe

Liste des documents présentés à la vingt-quatrième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.24/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.24/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.24/2-IDB.34/2	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 2007
PBC.24/3*-IDB.35/3*	3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2006-2007 terminé le 31 décembre 2007
PBC.24/4-IDB.35/4	3	Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007. Présenté par le Directeur général
PBC.24/5-IDB.35/5	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.24/6-IDB.35/6	5	Normes comptables internationales du secteur public. Rapport d'étape du Secrétariat
PBC.24/7-IDB.35/7	6	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
PBC.24/8-IDB.35/8	7	Cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013. Propositions du Directeur général
Documents de séance		
PBC.24/CRP.1	2	List of documents
PBC.24/CRP.2	6	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2007
PBC.24/CRP.3	4	Financial situation of UNIDO. Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.24/CRP.4	-	List of participants